



PARTICIPEZ FINANCIÈREMENT À LA CAMPAGNE

[▶ ACCUEIL](#)
[▶ VOTRE CANDIDAT](#)
[▶ REVUE DE PRESSE](#)
[▶ PHOTOS](#)
[▶ VIDEOS](#)
[▶ LIENS](#)
**XAVIER PERICAT**  
 CANTONALES ARGENTEUIL OISE  
 DIMANCHES 20 & 27 MARS


**ENSEMBLE POUR ARGENTEUIL, RETROUVONS CONFIANCE EN NOTRE VILLE**

[Accueil du site](#) > [Actualités](#)

## LES INDEMNITES DES ELUS FONT UN BOND... LES ARGENTEUILLAIS AUSSI

Modifié le 15 décembre 2011

[Partager](#)

Faisant suite à l'annonce par Philippe DOUCET d'une diminution de 10% de ses indemnités, Xavier PERICAT, Conseiller général du Val d'Oise, conseiller municipal d'Argenteuil et Président du Groupe « Union pour l'Agglomération d'Argenteuil-Bezons » tient à réagir en dénonçant une nouvelle manœuvre qui vise à tromper les Argenteuillais...

**Les indemnités des élus ne connaissent pas la crise...**

Et non seulement elles ne diminuent pas... elle ne font qu'augmenter depuis l'arrivée de Philippe DOUCET aux commandes de notre ville et de l'Agglomération Argenteuil-Bezons en 2008 !

Pendant qu'il augmentait le budget alloué aux indemnités des élus, Philippe DOUCET augmentait aussi copieusement les impôts des Argenteuillais : tout simplement indécent !

Aujourd'hui, M. DOUCET tente de communiquer sur une diminution des indemnités des élus de la ville... pour mieux les augmenter à l'Agglomération public et journalistes sont rarement présents ! : Encore une fois c'est vraiment se moquer du monde ! Ainsi Philippe DOUCET diminue les indemnités en tant que Maire pour mieux les augmenter en tant que Président de l'Agglomération Argenteuil-Bezons ! : C'est lamentable !

**Aucune obligation de voter le maximum et de "profiter" de l'augmentation de la strate de la population... !**

Bien entendu, M. DOUCET se retranche avec ses adjoints sur le caractère légal de cette augmentation mettant en avant l'augmentation de la population

Je réponds que **ce qui est légal n'est pas pour autant moral** d'une part du fait de la situation financière de la ville, d'autre part compte tenu de l'augmentation des impôts subie par les Argenteuillais depuis 2008 !

1- Les montants indiqués dans le Code Général des Collectivités Territoriales constituent un maximum à ne pas dépasser... mais rien n'empêche de le dépasser !

2- De même, rien n'oblige les élus de s'allouer les majorations pour chef-lieu de canton, attributaire de la DSU... et de profiter de la strate supérieure de la population pour faire voter leurs indemnités !

**Plus que des mots, les chiffres parlent d'eux-mêmes**, voici le tableau récapitulatif des indemnités des élus depuis 2008 (*issus des budgets primitifs et votés en séance...*)

	Fin du mandat de Georges MOTHRON	Mandat de Philippe DOUCET	
Indemnités des			Aumgmentation

